



# Pour les élèves de CAPA 2

# DATE DE RENTRÉE : Mardi 2 septembre à 8h30

Accueil des élèves par le professeur principal

Les élèves de CAPA2 doivent se présenter le jour de la rentrée avec leur cahier de rapports de stage (rapport vente, rapport enfance et fiches de communication enfance) ainsi que l'intégralité de leur matériel scolaire (cahiers et classeurs de CAPAI).



# Dates à retenir

### → JEUDI 18 SEPTEMBRE :

Photo de classe

### **POUR L'INSCRIPTION À L'EXAMEN DU CAPA 2026 :**

Nous fournir impérativement pour le 20 août, dans une enveloppe avec **nom, prénom et classe** :

- la photocopie recto-verso de sa **carte d'identité** en cours de validité (sur une feuille format 21X29,7),
- la photocopie de l'attestation de recensement (pour les élèves de plus de 16 ans) et / ou la photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense,
- la photocopie du **PSC1** si diplôme déjà passé.

# **FORMATION**



# PÉRIODES DE STAGE

#### **STAGE Vente:**

Du lundi 10 au samedi 25 novembre 2025

**Structures :** petits commerces où le contact avec la clientèle est exigé (boulangerie, épicerie, multi-service, librairie ...)

## STAGE en structure pour personnes âgées :

Du lundi 19 janvier au samedi 7 février 2026

**Structures :** EPAD, maison de retraite, aide à domicile (Sauf pour les élèves qui n'auraient pas effectué le stage petite enfance en CAPA1)

## **ÉCOLE DIRECTE**

Vous disposez d'un code d'accès à Ecole Directe <u>réservé aux parents et/ou</u> <u>responsables légaux</u>.

### Nous communiquons essentiellement

aux familles par ce biais : résultats scolaires, emploi du temps, actualité, documents administratifs (certificat de scolarité, règlement intérieur, code de vie, charte informatique...) et les courriers adressés aux familles.

Un code Ecole Directe sera également remis à la rentrée à chaque élève pour accéder aux informations sur sa scolarité.

Retrouvez Ecole Directe sur https://ecoledirecte.com ou sur votre mobile via App Store.

# HORAIRES DES COURS

#### LUNDI

De 8h30 à 12h20 13h30 à 16h30

#### **MARDI**

De 8h30 à 12h20 13h30 à 16h30

#### **MERCREDI**

De 8h30 à 12h20

#### **JEUDI**

De 8h30 à 12h20 13h30 à 16h30

#### **VENDREDI**

De 8h30 à 12h20 13h30 à 16h30

Plusieurs journées pédagogiques seront prévues pendant l'année scolaire. Les dates vous seront communiquées via Ecole Directe.

# VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



## À RENDRE

#### **ANNEXES**

- 1 FICHE D'URGENCE
- 2 AUTORISATION DE SORTIE DE DÉBUT ET FIN DE JOURNÉE
- 3 AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

#### **AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES**

Sont concernés tous les dossiers d'aménagements pédagogiques : PPS (AVS et/ou matériel adapté), PAP, PAI, PPRE, et les notifications d'aménagements d'épreuves.

Tous ces documents (annexes, contrat de scolarisation et dossiers d'aménagements pédagogiques) sont à retourner pour le 20 août 2025 au plus tard secrétariat.

## **RESTAURATION**

L'accès au self est contrôlé par un badge. Celui-ci sera remis à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, ce badge sera facturé.

## **BOURSES**

La demande de bourse se fait auprès du secrétariat qui délivre à la famille ou au jeune majeur un formulaire CERFA à remplir. Avant d'engager la démarche, il est possible de faire une simulation en ligne sur le site Internet :

https://calculateurbourses. education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/ simulateu r.html

Les demandes sont à communiquer avant le 01 septembre.

## **ABSENCES**

Pour une absence prévisible, demander une autorisation préalable aux éducateurs de la Vie Scolaire. Pour toute absence non prévue, il est très important de prévenir le lycée avant 9h00 via votre compte famille Ecole Directe à l'attention des personnels de la Vie Scolaire ou bien par téléphone au 02.99.06.52.84.

# VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



# FRAIS DE SCOLARITÉ

#### Ils comprennent:

- · La contribution des familles,
- les photocopies. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'achat de manuels scolaires. Ils sont mis à disposition des élèves. Toutefois, dans certaines classes, il sera nécessaire d'acheter des cahiers d'exercices que le lycée commandera,
- les Travaux pratiques,
- l'assurance Mutuelle Sociale Agricole obligatoire pour tout élève inscrit dans un lycée en contrat avec le ministère de l'agriculture. Cette assurance couvre uniquement les accidents ayant lieu au lycée, trajets domicilelycée, domicile-lieu de stage.

Si vous souhaitez adhérer à la garantie individuelle "Accidents corporels" proposée par Groupama, un bulletin et les modalités d'adhésion seront disponibles à la rentrée sur votre compte famille Ecole Directe.

Cette adhésion est facultative.

Merci de nous faire parvenir une attestation de responsabilité civile de votre assureur si vous ne la prenez pas.

<u>Seul les voyages, étude de milieu, sorties scolaires, ne sont pas inclus dans le coût.</u>

Une réduction du coût de la scolarité est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Vous recevrez la facture annuelle début octobre. Le prélèvement sera mis en place à partir d'octobre.

Pour rappel, un acompte de 200,00€ pour le mois de septembre est à régler par chèque ou espèces pour le 20 août 2025.

# TRANSPORT SCOLAIRE

Pour ceux qui utilisent les transports scolaires (car) la demande de transport est à faire via le site :

http://www.breizhgo.bzh/transportsscolaires

Toute demande de carte reçue après le 16 juillet 2025 sans justification particulière donne lieu à une majoration de 30€.

## À QUI S'ADRESSER?

#### Changement d'adresse ou de téléphone :

Merci de prévenir le secrétariat par email ou par courrier de tout changement intervenant en cours d'année. Vous avez également la possibilité de le faire directement via votre compte famille école directe.

**Pour information :** les bureaux sont fermés pour congés du 11/07/2025 au 20/08/2025 inclus.